

« OPAH-RU avec volet copropriétés »

Fiche
outil



Une aide pour qui ?

L'OPAH de Renouveau Urbain avec un volet « copropriétés dégradées » est un **dispositif d'intervention global sur un périmètre ciblé** au sein d'une zone urbaine.

Une aide pour quoi ?

Suite à une étude pré-opérationnelle (voir fiche outil), la signature d'une convention de ce type **permet de définir un programme global** (volets urbain, immobilier, foncier, énergie, habitat indigne...) **et d'accéder aux diverses aides aux travaux de l'Anah pour l'ensemble des types d'habitat et d'occupation**, dont les copropriétés.

Aides			
Travaux pour les copropriétés fragiles ou en difficulté	25 à 50% du montant des travaux HT (pour l'ensemble des logements, sans plafond pour les copropriétés en difficulté vs. 15 000 euros pour les copropriétés « fragiles »)	+ Prime Copropriété fragile 3000€/logement + Bonus BBC 500€/logement + Bonus Sortie de passoire énergétique 500€/logement + Prime PO modeste de 750€ ou PO très modeste de 1500€	+ majoration à hauteur du cofinancement local (ex. +5% Anah si la collectivité finance 5%) pour les copropriétés en difficulté et 100% du montant des travaux « urgents » (si arrêté d'insalubrité ou de péril)
Aide au suivi-animation	50% d'un plafond de 250 000 euros/an (part fixe)		+ part variable de 300 à 840€/logement

L'OPAH-RU avec volet copropriétés doit s'articuler avec d'autres interventions urbaines (ex. aménagements) **et peut s'articuler avec d'autres outils**, notamment de portage immobilier (voir fiche « outils portage ») et/ou des outils coercitifs (voir fiche « outils coercitifs »)

Pour plus de détails, veuillez contacter votre DDT-Anah

PAC Copro
DREAL Grand Est



Fiche outil : « OPAH-RU avec volet copropriétés »